

Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH

SDevRH/JYV/RM/SF N° 2024 - 238

## DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

**Vu** le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Est admise à concourir au concours externe des Techniciens de la Recherche n°30 BAP A " Zootechnicien-ne ", la candidate dont le nom suit :

**SYLVAIN-PLOSSARD** Emma

Article 2<sup>nd</sup> : Est admise à concourir sous-réserve au concours externe des Techniciens de la Recherche n°30 BAP A " Zootechnicien-ne ", la candidate dont le nom suit :

**GIRIBALDI** Marika

Fait à Paris, le 31 juillet 2024

Pour le Directeur du Département  
des Ressources Humaines,

Le Responsable du Service de  
Développement des Ressources Humaines

  
Jean-Yves BARTHE